

DECISION CA067-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Demandes d'adh sion de l'Universit  d'Angers

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de l'Universit  d'Angers   l'Agence locale de l' nergie et du climat (ALEC)   hauteur de 75 

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 30 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

*Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le **5 novembre 2014**



**CREDIT AGRICOLE
DE L'ANJOU ET DU MAINE**



PEFC
PEFC/10-31-1493
Ce document est imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	17906	00032	96368508974	12
IBAN ETRANGER	FR76 1790 6000 3296 3685 0897 412			BIC AGRIFRPP879

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
ANGERS RALLIEMENT(00337)	ASSOC. ALEC
Tél : 0241241550	8 PLACE FREPPEL
	49100 ANGERS

FILVERT :
09.69.366.366 *

INTERNET :
www.ca-anjou-maine.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-anjou-maine.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 40 rue Prémartine
72083 LE MANS CEDEX 9 - 414 993 998 RCS LE MANS
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

IMPRIM'VERT*
Réf. 0170DA/06-13



**CREDIT AGRICOLE
DE L'ANJOU ET DU MAINE**



PEFC
PEFC/10-31-1493
Ce document est imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	17906	00032	96368508974	12
IBAN ETRANGER	FR76 1790 6000 3296 3685 0897 412			BIC AGRIFRPP879

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
ANGERS RALLIEMENT(00337)	ASSOC. ALEC
Tél : 0241241550	8 PLACE FREPPEL
	49100 ANGERS

FILVERT :
09.69.366.366 *

INTERNET :
www.ca-anjou-maine.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-anjou-maine.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 40 rue Prémartine
72083 LE MANS CEDEX 9 - 414 993 998 RCS LE MANS
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

IMPRIM'VERT*
Réf. 0170DA/06-13

BULLETIN D'ADHESION - Année 2014

Numéro du bulletin d'adhésion : 21

Votre adhésion:

Montant de l'adhésion annuelle : 75 € euros

Mode de paiement : _____

Votre structure:

Nom de la structure adhérente : Université d'Angers

Nom du Représentant : Christian ROBLEDO, Vice-Président du Conseil d'administration

Adresse complète du siège de la structure adhérente :

Rue : 40 rue de Rennes

Code Postal : BP 73532 49035

Téléphone :

Ville : Angers cedex 01

Courriel :

SIRET de la structure adhérente :

Collège de la structure adhérent : Acteurs de la sensibilisation de l'éducation et de la recherche

Statut de la structure adhérente : Membre adhérent

Contre signature de l'adhérent & date

Date : 17/10/2014

Signature :

Stéphane PIEDNOIR
Président de l'ALEC
Représentant d'Angers Loire Métropole





Angers, le 17 Octobre 2014

Christian ROBLEDO, Vice-Président du
Conseil d'administration
Université d'Angers
40 rue de Rennes

BP 73532
49035 Angers cedex 01

Affaire suivie par : Jerry SCHMIDT
Directeur ALEC – 02.53.57.75.40/06.80.67.82.97
schmidt.alec.alm@gmail.com

**Objet : Appel à cotisation 2014 de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
du territoire d'Angers Loire Métropole**

Madame, Monsieur,

Vous êtes membre de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du territoire d'Angers Loire Métropole.

Pour le bon déroulement des activités de l'association et conformément aux termes de l'article 7 de nos statuts, je vous saurai gré de bien vouloir procéder au règlement de votre cotisation pour l'année 2014.

Veillez trouver, sous ce pli, le bulletin d'adhésion de votre structure à l'ALEC. Celui-ci indique le montant de la cotisation 2014 devant être versé par votre structure à l'agence. Vous devrez m'en renvoyer une copie contresignée par le représentant de votre structure par courrier ou mail.

Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement **avant le 15 Novembre 2014** par virement bancaire en utilisant le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association que je vous joins à ce présent courrier ou bien, le cas échéant, en m'adressant un chèque à l'ordre de l'ALEC.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane PIEDNOIR
Président de l'ALEC
Représentant d'Angers Loire Métropole